

 CENTRE DE SECOURS INCENDIE DES COMBINS	<h1>Chaînes à neige</h1>	
		Nbre de de pages : 1
Rédacteur	Approbateur	Date
YTZ	YMD	17.12.2021

Destinataires :

- Compagnie
- Sous-officiers
- Officiers
- Autres

Objectif :

Afin de garantir un départ optimal lors de conditions de circulation hivernales du 15 novembre au 30 mars les véhicules sont chaînés selon le plan de chaînage ci-dessous :

Lors d'un cours ou d'une intervention par route déneigée il faut déchaîner avant de partir, embarquer les chaînes dans le véhicule puis rechaîner lors du retour au local du feu.

Le Châble :

Bus de commandement n°75 : 2 chaînes à l'avant

Véhicule désincarcération n°77 : 2 chaînes à l'arrière

Tonne-pompe n°82 : 2 chaînes à l'arrière

Véhicule PR n°73 : 2 chaînes à l'arrière

Verbier :

Camion nacelle n°70 : 2 chaînes à l'arrière

Tonne-pompe n°72 : 2 chaînes à l'arrière

Sembrancher :

Aucun véhicule

Lors de fortes chutes de neige le chaînage sera renforcé sur décision du commandant ou de l'officier de piquet.